

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018
N°24/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE VINGT-SIX MARS,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZANNI B., ZABONI S.

PROCURATIONS : BARET E à MENDEZ M., KOENIG S. à MANTONNIER D., MILLET G. à GALLEGO G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard GALLEGO est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES : APPROBATION DE DEUX PROJETS ET DEMANDES DE
SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

Monsieur MENDEZ Michel présente au Conseil deux projets de travaux susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le premier projet concerne l'isolation de l'école des Gonnardières. Les travaux consistent à isoler environ 800 m² de la façade de l'école avec une finition en trespas ou équivalent. Ces travaux s'intègrent dans une démarche de recherches d'économie d'énergie et rentrent également dans un dispositif énergétique pour éviter la mise en place et le fonctionnement d'un système de climatisation.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de conduire au préalable une étude pour trouver la meilleure solution technique.

Cette étude nous permettra d'avoir un coût des travaux d'ici l'automne, ceux-ci ayant été estimés initialement à 91 500 € HT.

Les travaux seront imputés sur la section d'investissement, au compte 21312 du budget communal et seront effectués en 2019.

Le deuxième projet concerne la mise en accessibilité du parking de l'école du Pavillon. Ce dernier n'est pas ou difficilement praticable. La surface à refaire est d'environ 1200 m².

Les travaux qui seront effectués sont :

- Décaissement
- Reprise légère du fond de forme

- Réalisation d'enrobés pour les bandes de roulement
- Zone de stationnement en béton avec espaces verts
- Réalisation de deux cheminements piétons
- Amélioration du cheminement en direction de l'école

Le coût des travaux a été estimé à 62 500 € HT. Une consultation est en cours pour affiner ce chiffrage.

Les travaux seront imputés sur la section d'investissement, au compte 231511 du budget communal et seront effectués en avril 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le principe de s'engager dans ces projets
- De solliciter deux subventions pour la réalisation de ces travaux : 40 % pour le dossier sur l'isolation de la façade de l'école des Gonnardières soit 36 600 € HT et 40 % pour le dossier sur la mise en accessibilité du parking de l'école du Pavillon soit 25 000 € HT

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE les projets énumérés ci-dessus

AUTORISE le Maire à lancer l'étude et les travaux

DEMANDE à la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention pour chaque dossier pour le financement de ces travaux.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 27 mars 2018.

Le Maire,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

